



Objet : Tronc commun, mise en œuvre d'un référentiel spécifique au maternel et formation des personnels

Madame, Monsieur,

Le 2 mai dernier, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en séance plénière le décret instaurant la mise en œuvre, dès septembre 2020, d'un nouveau **tronc commun renforcé**. C'est un élément-clé du Pacte pour un Enseignement d'excellence qui vient donc d'être voté. Les mesures liées à ce parcours commun toucheront **les trois années du maternel en septembre 2020**, les deux premières années du primaire en 2021, avant de s'étendre graduellement et annuellement au reste du cursus, pour atteindre la 3^e année du secondaire en 2028.

Les transformations en cours poursuivent de **multiples objectifs** : il s'agit tout à la fois de **réviser et de moderniser les contenus d'enseignement** ; il s'agit aussi, plus globalement, de redéfinir le parcours des élèves de la 1^{re} maternelle à la 3^e secondaire, avec l'ambition de poser les conditions d'une **orientation lucide et positive** des élèves ; il s'agit encore d'offrir les conditions d'une **réduction conséquente de l'échec scolaire et du redoublement**, et, enfin, de mener, à terme, tous les élèves à **maîtriser un socle commun ambitieux de savoirs, de savoir-faire et de compétences** à travers l'acquisition du certificat de tronc commun, en fin de 3^e secondaire.

Ce nouveau parcours commun cherche **l'équilibre entre bienveillance et exigence** : améliorer la maîtrise par nos élèves des savoirs et des compétences essentiels, tout en ne laissant personne au bord du chemin. Pour cela, d'**importants moyens** seront dégagés pour **renforcer l'accompagnement de tous les élèves**. Certains de ces moyens ont déjà été mis en œuvre, spécialement d'ailleurs, dans l'enseignement maternel qui a fait l'objet d'une attention toute particulière de la part du Gouvernement et de tous les acteurs, dans la co-construction du Pacte.

Vous le savez mieux que quiconque pour y œuvrer vous-mêmes : le maternel est ce moment du curriculum où les **premiers apprentissages fondamentaux** sont posés et où, progressivement, les enfants apprennent à devenir élèves. Un moment essentiel qui influence grandement les apprentissages qui sont menés ultérieurement.

C'est la raison pour laquelle, depuis 2017, un budget de 50 millions € a été engagé pour renforcer les moyens d'encadrement du niveau maternel. Le Pacte entendait en effet travailler dans le bon sens et initier le nouveau tronc commun en consolidant d'abord ses fondements. C'est pourquoi, entre 2017 et 2019, 460 institutrices, 400 puéricultrices et psychomotriciennes et 170 logopèdes ont été engagées pour aider au mieux les élèves présentant des difficultés d'apprentissage.

Le second volet de l'investissement dans l'enseignement maternel passe par la réalisation d'un **référentiel des « compétences initiales »**, portant sur les trois années du maternel. Comme vous le savez, il n'existe actuellement pas de référentiel interréseaux spécifique à ce niveau. *Les Socles de compétences* définissent bien des visées d'apprentissage pour le cycle 5-8, mais seulement pour la fin de celui-ci, c'est-à-dire la 2^e année primaire. Les visées d'apprentissage y sont déclinées de manière assez floue. Certes, la plupart des (fédérations de) pouvoirs organisateurs ont rédigé des programmes pour le maternel. Mais la détermination de balises communes à toutes les écoles va contribuer à l'acquisition par tous les élèves, des apprentissages indispensables à leur entrée réussie dans l'enseignement primaire. Ce référentiel soulignera toute l'importance des apprentissages réalisés dans le maternel, et, tout à la fois, leur spécificité et leur articulation avec les apprentissages du primaire.

Je souhaite vous donner **quelques informations sur la manière dont ce référentiel est conçu** et en passe d'être finalisé. Le groupe de rédaction proprement dit est composé de représentants du service de l'inspection, des (fédérations de) pouvoirs organisateurs – conseillers pédagogiques, membres des directions ou enseignants de terrain – et d'experts académiques. Aux différentes étapes de sa conception, ce projet de référentiel a par ailleurs été relu et commenté par un comité de lecture composé d'enseignants du maternel.

Au total, **10 référentiels** sont en cours de finalisation : à côté de celui des compétences initiales, 9 autres référentiels disciplinaires – portant sur les apprentissages de la 1^{re} primaire à la 3^e secondaire – sont également en cours d'écriture pour définir le parcours des apprentissages de tout le tronc commun. Ce vaste chantier se déroule sous la supervision de la « Commission des référentiels » qui est la garante de la cohérence d'ensemble et de l'atteinte des qualités visées : la **précision** ; la **clarté** ; la **juste progressivité** ; la **cohérence** verticale (entre les années) et horizontale (entre les disciplines d'une année) et, enfin, le **réalisme** des référentiels, à la fois sur un plan qualitatif et quantitatif. Cette attention fait partie de l'ADN du Pacte et du futur tronc commun, qui se veut plus inclusif qu'aujourd'hui.

Ce référentiel sera mis en œuvre sur le terrain dès la rentrée de septembre 2020. L'enjeu et le défi sont enthousiasmants et à la hauteur de notre passion commune pour l'enseignement. Dans ces conditions, le Gouvernement a voulu, et je m'en réjouis, que chaque membre du personnel concerné bénéficie d'une **formation préalable** à ce nouveau référentiel. Celle-ci sera assurée par l'Institut de la Formation en Cours de carrière (IFC) à partir du mois d'octobre 2019. Dès les prochains jours, l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) et l'IFC prendront les premiers contacts avec les chefs d'établissement pour présenter les modalités d'organisation de ces formations innovantes à plus d'un titre.

Je tiens à vous remercier très chaleureusement, toutes et tous, pour votre investissement et votre dévouement dans vos fonctions, tellement essentielles. Vous êtes **les premiers acteurs du changement**. Aussi, j'espère sincèrement que les moyens et les outils déployés par le Pacte vous permettront, demain, de mieux encore aider les élèves à apprendre, à grandir et à s'épanouir au gré de leurs premiers pas dans leur scolarité.

Je vous souhaite une bonne fin d'année scolaire.

Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'Éducation